



## CESSATION D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A effet du 31 décembre 2012, il a été mis fin au contrat de liquidité confié par la société METROPOLE TELEVISION à la société EXANE BNP Paribas.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité

- 128 548 titres
- 1 231 657,91 €

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 29 juin 2012 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 124 885 titres
- 1 309 249 €

## MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Par contrat en date du 7 décembre 2012 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, la société METROPOLE TELEVISION a confié à la société NATIXIS la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, portant sur les actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1<sup>er</sup> octobre 2008. La mise en œuvre effective de ce contrat est intervenue le 2 janvier 2013.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 128 548 titres
- 1 231 657,91 €

Neuilly sur Seine, le 2 janvier 2013

Contact :  
Eric Ghestemme

Relations Investisseurs 01 41 92 59 53 [eghestemme@m6.fr](mailto:eghestemme@m6.fr)

### MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89, AVENUE CHARLES DE GAULLE 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TÉLÉPHONE : 01 41 92 61 11

TÉLÉCOPIEUR : 01 41 92 61 39

INTERNET : <http://www.m6.fr>